

- > Audioprothésistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition

Modification apportée au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, chapitre A-29, r. 8)

Les taux par quart d'heure de la main-d'œuvre ainsi que les montants forfaitaires seront modifiés pour les services rendus à compter du 13 novembre 2023.

Une mise à jour du [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#) et du [Fichier des biens et services](#) est disponible sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.